

GROUPE MONDE RURAL LORRAINE

Compte-rendu de réunion

Laxou, 15 juin 2007

Etaient présents : Sophie AUBRY (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises - CGMPE Vosges), Christian BISTON (Office national des Forêts – ONF), Pierre CHARLES (Union régionale des Foyers Ruraux), Patrice COLLIGNON (Ruralité Environnement Développement – R.E.D.), Cécile DE BLIC (Carrefour des Pays Lorrains), Jacques GAUZELIN (Fédération régionale Familles Rurales), Aurore HEDE (Association Nationale pour le Développement de l'Aménagement Foncier agricole et Rural – ANDAFAR), Matthieu HUSSON (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement – CAUE Meurthe et Moselle), Sophie LEHE (Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle), Franck MENONVILLE (Jeunes agriculteurs – JA Lorraine), Bernard NICOLLE (Union des Professions Libérales – UNAPL), Julien PIQUAND (Carrefour des Pays Lorrains), Gérard RENOARD (Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles – FRSEA), Bernard RINGOT (ANDAFAR)

Excusé(s) : Jean-Pierre CAROLUS (Chambre régionale de Commerce et d'Industrie), Marc HOVER (Conseil Economique et Social Régional – CESR), Elisabeth KLIPFEL (Association des Maires des Vosges), Jean-Luc PELLETIER (chambre régionale d'agriculture de Lorraine), Christian PONCELET (Conseil général des Vosges), Charles STIRNWEISS (Conseiller Régional), Eric TSCHISTSCHMANN (Direction régional de l'Equipement), Michaël ZENEVRE (CGPME Lorraine)

Ordre du jour :

- Réflexion autour de la constitution d'un Groupe Monde Rural Lorraine – constitution et objectifs à donner au groupe

Constitution d'un Groupe Monde Rural Lorraine

La précédente réunion qui s'est tenue le 5 avril 2007 à Nancy a posé les bases de la constitution d'un Groupe Monde Rural en Lorraine. Toutefois, un élément avait été évoqué et nécessitait aux yeux des participants une clarification. En effet, il existe en Lorraine « le Carrefour des Pays Lorrains. La question est de savoir si un Groupe ne serait pas concurrentiel ou redondant à l'action déjà menée par le Carrefour. Il avait été proposé lors d'une prochaine réunion de présenter le Carrefour des Pays Lorrains (constitution, objectifs, actions) afin de décider ou non de la création d'un Groupe en Lorraine.

Avant la présentation du Carrefour, Gérard Renouard évoque deux modes de possibilités de fonctionnement d'un Groupe Lorraine, soit un Groupe qui se réunit régulièrement, soit un organisme de veille où le Groupe décide de se réunir suite à une question particulière soulevé par ses membres et nécessitant une réflexion commune.

Bernard Ringot rappelle que si le Groupe peut être un organisme de veille, il doit aussi avoir un rôle d'anticipation, de lobbying pour faire valoir les besoins du monde et afin d'éviter que celui-ci ne soit pas pris en compte dans les décisions et ce en étant force de propositions.

❖ Présentation du Carrefour des Pays Lorrains

Le Carrefour des Pays Lorrains est né en décembre 1985 de la fusion du « Carrefour Lorrain pour le Développement local et rural » et de « Pays Lorrains ».

Le CPL réunit une centaine d'adhérents personnes morales et une trentaine d'adhérents personnes physiques, tous impliqués dans le développement local, autour de valeurs communes : « le développement local se pense et s'élabore par la mobilisation et la fédération des acteurs – habitants, élus, responsables socio-économiques et associatifs, partenaires – sur un territoire et autour d'un projet global en cohérence avec les exigences du développement durable ».

Le fonctionnement du Carrefour s'articule autour de 5 collèges :

- élus des intercommunalités et des Pays
- Professionnels du développement des territoires
- Organismes d'appui : fédérations associatives, chambres consulaires, organismes de formations, etc.
- Personnes ressources
- Partenaires associés : conseil général, syndicats, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), organismes parapublics, entreprises, consultants, etc.

La vie associative du Groupe s'organise autour :

- d'un Conseil d'administration et d'un Bureau
- d'une équipe salariée (11 personnes)
- de groupes de travail
- de travaux par collèges
- d'un réseau nation UNADEL et de travaux avec d'autres réseaux nationaux tels que Leader France, l'Association pour la fondation des Pays (APFP), Mairie Conseils, etc.

Les principales missions du CPL sont :

- information, capitalisation
- sensibilisation, formation,
- mise en réseau des acteurs
- confrontations d'idées et paroles du réseau.

Ces missions sont réalisées autour d'axes spécifiques de travail :

- le développement local : travail sur différentes thématiques (services, développement social, environnement, etc.), action spécifique envers les Pays, veille, capitalisation
- le développement durable : informations, voyages d'études, journées de sensibilisation, formation-action
- le développement social local : rencontre d'échanges et formation
- le développement rural : animation du réseau Leader + Grand Est, réflexion sur le réseau rural 2007-2013, travail à l'échelle de la Grande Région (coordination du projet e-grade, participation au projet ADL)
- information sur l'Europe : le CPL a été labellisé Carrefour rural européen en 2000. réalisation d'action de communication dans le cadre du Label Europe Direct.

Les principaux partenaires financiers du CPL sont l'Etat, la Région, l'Union européenne, le Conseil général de Meurthe et Moselle, le Conseil général de la Meuse, le Conseil général de Moselle, l'EDF, Lorraine active

❖ Echanges

L'adhésion d'une personne morale au CPL nécessite de passer devant le conseil d'administration. L'entrée territoriale est une condition forte pour pouvoir adhérer au Carrefour.

Sophie Aubry souligne que la CGPME n'est pas membre du CPL mais qu'elle tend de plus en plus à prendre en compte l'aspect territorial dans ses actions. La CGPME est prête à s'investir dans le Groupe Lorraine car elle souhaite un Groupe qui sache se démarquer un peu des élus surtout pour l'aspect proposition et permettre ainsi de faire du lobbying. De plus n'étant pas membre du CPL, elle risque de ne pas pouvoir prendre part aux réflexions si un Groupe ne se met pas en place.

Bernard Nicolle souligne qu'il n'appartient pas au Carrefour par méconnaissance. Suite à la présentation, il y retrouve toutes les questions qui se posent à l'UNAPL sur l'animation, les services.

Bernard Ringot rappelle les attentes du Groupe Monde Rural vis-à-vis d'un Groupe Régional. Les régions doivent pouvoir à travers du travail en Groupe, de la fédération des acteurs faire valoir leurs

attentes au niveau national, leurs idées pour alimenter les débats. Le GMR pourrait éventuellement saisir le Groupe en Région sur une thématique donnée. Un système d'échanges peut se mettre en place.

Pierre Charles souligne que les réseaux régionaux peuvent déjà chacun de leur côté faire cette action auprès de leur structure nationale qui pourra ensuite en faire part au GMR.

Il est ainsi expliqué que l'intérêt repose dans un travail en amont en région de mise en œuvre, de réflexion consensuelle afin d'avoir la voix commune et non la voix par structure.

La question du Réseau Rural en Lorraine a également été abordée. Le règlement de développement rural 2007-2013 prévoit la mise en place, dans chaque Etat-membre, d'un réseau qui regroupe tous les acteurs du développement rural, en liaison avec un réseau rural européen. En France, celui-ci sera mis en place à deux niveaux : un niveau national et des groupes dans chacune des régions. Les groupes en Région seront co-pilotés par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional. Les finalités du réseau sont le décloisonnement des relations entre acteurs du monde rural, de faciliter la conception de projets intégrés, d'améliorer la qualité des projets et leur valorisation. En termes de mission, les attentes minimum du cadre réglementaire sont :

- inventaires et analyses de bonnes pratiques ;
- échanges d'expériences et de savoir-faire ;
- soutien aux GAL en constitution ;
- soutien aux projets de coopération Leader.

Relevé de décisions

Par rapport à la constitution d'un Groupe Monde Rural Lorraine, il a été décidé qu'un Groupe de veille était constitué.

Les membres de ce Groupe auront à leur charge de saisir le(s) référent(s) régional(aux) ou l'ANDAFAR afin de provoquer une réunion en Région. L'ANDAFAR, suite à une demande du Groupe Monde Rural national pourra également organiser des réunions.

Référent au niveau régional : personne pressentie : M. Gérard RENOUARD, Président de la FRSEA